

**LOI DU 14 DÉCEMBRE 2005 TELLE QUE MODIFIÉE PAR LA LOI DU 21 DÉCEMBRE 2013  
RELATIVE À LA DÉMATÉRIALISATION DES TITRES AU PORTEUR : CLÔTURE ET RÉCONCILIATION COMPLÈTE**

Communiqué de presse

La Hulpe, le 29 janvier 2015

ATENOR GROUP informe le marché qu'elle a procédé les 26 et 27 janvier 2015 à la vente de 5.229 titres au porteur dont les titulaires étaient encore inconnus à la date du 16 janvier 2015 (voir communiqué du 15 décembre 2014).

Le prix moyen de cette cession s'est établi à € 41,05.

Cette vente a été réalisée avec le concours de l'intermédiaire financier BELFIUS banque sur le marché d'Euronext Brussels.

Conformément aux prescriptions légales, le produit net de la vente de ces titres sera transféré à la Caisse des Dépôts et Consignation jusqu'à ce que les personnes ayant pu valablement établir leur qualité de titulaire en demandent le paiement.

ATENOR GROUP constate que la liquidité du titre a permis la réalisation de cette opération dans des conditions normales de marché et se félicite de la confiance accordée par les nouveaux actionnaires d'ATENOR GROUP.

Le présent avis est publié sur le site internet d'ATENOR GROUP ([www.atenor.be](http://www.atenor.be)).

ATENOR GROUP est une société de promotion immobilière cotée sur le marché de NYSE Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Sidney D. Bens, C.F.O..  
☎ +32-2-387.22.99 - courriel : [info@atenor.be](mailto:info@atenor.be) - [www.atenor.be](http://www.atenor.be)